



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

cartes de résident

Question écrite n° 122559

Texte de la question

M. Patrick Labaune souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire sur les conditions d'attribution de la carte de résident. L'une de ses administrées lui a exposé son cas : lors de son arrivée en France en 1991, celle-ci a obtenu une carte de résident alors que sa jeune fille a eu une carte de séjour d'un an renouvelable. Cette dernière, aujourd'hui majeure, suit des études d'infirmière et doit chaque année renouveler son titre de séjour. C'est pourquoi il lui demande les raisons d'une telle différenciation de traitement pour deux personnes de la même famille, arrivées ensemble sur le territoire national.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Labaune](#)

Circonscription : Drôme (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122559

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire (II)

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2007, page 4035